

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ

Réunion du Jeudi 20 Septembre 2018

Présents : AZNAR Vincent ; BESANÇON Carine ; BOUVARD Mélinda ; CALLOCH Pascal ; CROUZET Annick ; DESBOIS Marc ; FUYATIER Isabelle ; LANDES René ; LEVEQUE Michel ; PHILIBERT Sophie ; BERGERY Franck est arrivé à 20h45, après le vote des délibérations.

Secrétaire de séance : CROUZET Annick.

ORDRE DU JOUR :

* **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 Mai 2018.**

* **Délibérations :**

- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Etat de la dette.
- Projet de fusion entre les Syndicats Intercommunaux d'Eau Potable.
- Programme « coupe de bois 2019 » : parcelle 411 à Challes.
- Don de l'Association « Vallée de l'Ain ».
- Rémunération de l'agent contractuel.
- Révision de la grille tarifaire de location des Salles des Fêtes de Hautecourt et de Romanèche.

* **Déclassement des voies communales : « Chemin de la Rivière » et « Chemin Sous la Roche ».**

* **Informations :**

- Fleurissement.
- Salle des Fêtes de Romanèche.
- Aire de jeux de Romanèche.
- Terrain de Football.
- Poste de secrétaire de mairie.
- Fibrage des hameaux de Romanèche, Villette, Perroï et Challes.

* **Point sur les commissions.**

* **Questions diverses.**

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018 :

Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du Mardi 29 Mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

2°) DELIBERATIONS :

A) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017 - Etat de la dette au 31.12.2017 :

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du rapport annuel du Président du Syndicat des Eaux AIN SURAN REVERMONT, relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017, ainsi qu'à l'état de la dette au 31.12.2017.

Avant que les élus ne se prononcent sur le contenu de ce rapport, il en dresse une rapide synthèse et informe le Conseil qu'une version papier est à disposition en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que ce rapport, consultable en mairie, est à la disposition du public.

B) Projet de fusion entre les Syndicats Intercommunaux d'Eau Potable :

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du projet d'arrêté de création du futur syndicat, définissant le périmètre d'un nouveau syndicat issu de la fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny.

Le document rappelle que ce projet de fusion découle de la loi NOTRe et de la concertation engagée entre ces 4 syndicats.

Monsieur le Maire précise que les comités des 4 syndicats intercommunaux ont d'ores et déjà délibéré favorablement, tant sur ce projet de périmètre que sur les futurs statuts, et que ce nouveau syndicat serait dénommé « Syndicat d'Eau Potable Bresse Suran Revermont ».

Monsieur le Maire précise au Conseil que ce projet a été présenté en Conseil Syndical, au cours duquel les élus ont été avisés que la création d'un syndicat à plus grande échelle permettrait de lever des nouvelles ressources financières.

Durant cette même réunion, le Président du Syndicat a informé l'assemblée d'une augmentation inévitable du prix de l'eau pour les communes membres du Syndicat régissant actuellement ce service sur nos communes.

Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur la constitution d'un nouveau syndicat regroupant une cinquantaine de communes (dont des communes du Jura), notamment sur le fait qu'à ce stade, il sera difficile pour les petites communes non représentées au bureau de se faire entendre, que le siège du futur Syndicat sera basé à Marboz, perdant ainsi toute proximité avec des agents qui connaissent jusqu'à présent parfaitement le terrain, précisant que le syndicat actuel donne pleine satisfaction.

Enfin, Monsieur le Maire s'étonne que le périmètre du futur Syndicat ne soit pas calqué sur celui de l'agglomération.

Après délibération, le Conseil Municipal, par : 1 voix pour - 5 voix contre - 4 abstentions, rejette le projet de fusion, ainsi que le projet de périmètre et le projet de statuts du futur Syndicat.

C) Programme « coupe de bois 2019 » : parcelle 411 à Challes :

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil, afin que soit mise à disposition - pour l'affouage - la parcelle n° 411 située à Challes, conformément au programme de coupe élaboré par l'Office National des Forêts en charge de notre domaine forestier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord - à l'unanimité - pour mise à disposition de la parcelle n° 411 pour l'affouage.

D) Don de l'Association « Vallée de l'Ain » :

Monsieur le Maire informe les élus que l'Association « Vallée de l'Ain » a remis à la mairie un chèque d'un montant de 495.10 €uros, dans le cadre des travaux d'entretien et de remise en état de l'harmonium de l'église d'Hautecourt.

Il sollicite l'accord du Conseil afin de pouvoir encaisser ce chèque.

Accord unanime des membres du Conseil, autorisant Monsieur le Maire à encaisser ce chèque et à signer tous documents y afférents.

E) Rémunération de l'agent contractuel :

Monsieur le Maire évoque l'excellent travail réalisé par Garrice DESBOIS, lors du stage qu'il a effectué - dans le cadre de ses études - du 04 au 30 Juin 2018 au sein de la commune.

Outre la réalisation et la rédaction du « Document Unique », véritable et obligatoire outil d'évaluation, de prévention et d'amélioration des risques sur la santé et la sécurité au travail des agents territoriaux, Garrice DESBOIS s'est également investi dans l'élaboration d'un document complétant le plan de désherbage

communal « Zéro Phyto ». Par ailleurs, encadré par l'agent territorial (Jean Paul ACCOYER), il a activement participé aux travaux d'entretien sur différents sites de la commune.

Au vu du constat tout à fait positif des actions et prestations accomplies par Garrice DESBOIS lors de son stage, Monsieur le Maire propose aux élus de le rémunérer à hauteur de 500 €uros.

Après délibération, le Conseil Municipal donne accord à Monsieur le Maire - par 9 voix pour et 1 abstention - pour verser à Garrice DESBOIS la somme de 500 €uros.

F) Révision de la grille tarifaire de location des Salles des Fêtes de Hautecourt et de Romanèche :

Isabelle FUYATIER propose une nouvelle tarification de location des salles communales, argumentant :

- de la réfection de la nouvelle salle des fêtes de Romanèche.
- des prix de nos locations peu élevées au regard des tarifs pratiqués par les communes avoisinantes, plus particulièrement pour les personnes ou associations extérieures à la commune.
- des coûts nouvellement induits par les nouveaux contrats de maintenance mis en place (notamment alarme incendie et ventilation).
- du service de nettoyage des salles proposé.

Suite à délibération, les tarifs ci-dessous - applicables au 01 Janvier 2019 - sont adoptés à l'unanimité.

- LOCATIONS SALLES DES FETES **HAUTECOURT**

	Personne extérieure à la commune	
	sans chauffage	avec chauffage (période de chauffage du 15 octobre au 15 mai)
Soirée avec recettes	450,00 €	525,00 €
Repas de famille	400,00 €	475,00 €
Réunion association	200,00 €	275,00 €

	Personne de la commune	
	sans chauffage	avec chauffage (période de chauffage du 15 octobre au 15 mai)
Repas de famille	200,00 €	275,00 €
Soirée association avec recette	gratuit	75,00 €
Réunion ass nale	gratuit	75,00 €

Une caution d'un montant de 700€ sera demandée pour la location de la salle des fêtes de HAUTECOURT.

ROMANECHÉ

	Personne extérieure à la commune	
	sans chauffage	avec chauffage (période de chauffage du 15 octobre au 15 mai)
Famille, association	300,00 €	335,00 €
Réunions associations	150,00 €	185,00 €

	Personne de la commune	
	sans chauffage	avec chauffage (période de chauffage du 15 octobre au 15 mai)
Famille	120,00 €	155,00 €
Association communale	gratuit	35,00 €

Une caution d'un montant de 700€ sera demandée pour la location de la salle des fêtes de ROMANECHÉ.

3°) DECLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES « CHEMIN DE LA RIVIERE» ET « CHEMIN SOUS LA ROCHE» :

- **« Chemin de la Rivière » :**

Monsieur le Maire mentionne que tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du rapport relatif à l'étude de l'affaissement de la voie "Sous la Rivière » et rappelle le coût des travaux s'élevant à environ 350 000 Euros, coût qui ne prend pas en compte la couche de roulement, les frais d'études ainsi que la signalisation.

Par ailleurs, il remémore aux élus qu'au début du mandat, le Conseil Départemental avait alerté la commune sur la nécessité d'engager des travaux de sécurisation de la falaise, pour un montant approximatif de 800 000 Euros HT.

Eu égard à l'impossibilité financière de réaliser de tels travaux, Monsieur le Maire invite le Conseil à réfléchir à un éventuel déclassement de cette voie.

Franck BERGERY demande ce qu'impliquerait le déclassement de ce chemin. Monsieur le Maire explique que la modification serait administrative, à savoir que la voie communale serait déclassée en chemin rural, n'imposant ainsi plus d'obligation d'entretien pour la commune.

- **« Chemin Sous la Roche » :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du coût élevé des travaux de rénovation de cette voie, mais que pour autant, la commune doit permettre à l'exploitant agricole, riverain de ce chemin, un accès à sa propriété dans la normalité.

Monsieur le Maire propose d'envisager - sur les plus de 600 mètres linéaires de la voie - une réfection de la partie haute et un déclassement de la partie basse. Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il faudra réfléchir - pour l'avenir - à comment se positionner sur cette problématique, et que cette piste n'est pas à négliger.

Michel LEVEQUE et Carine BESANCON informent les élus que cette route est utilisée par les habitants, et qu'elle leur permet par ailleurs de dépasser les camions circulant sur la RD 979.

Marc DESBOIS prend la parole, en expliquant que les travaux avaient été prévus en 2014 sur l'enveloppe intercommunale à hauteur de 45000 Euros, prenant en compte le rabotage, la scarification et l'enrobé sur la totalité de la voie. Chiffre précisé à de nombreuses reprises par Marc DESBOIS. Monsieur le Maire évoque - quant à lui - un montant de 80000 Euros pour les travaux de cette voirie.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il propose cette solution pour la dite voirie mais que d'autres restent possibles et suggère d'attendre le chiffrage en cours auprès de la Communauté d'Agglomération, chiffrage qu'il transmettra aux élus, afin de faire un choix en toute connaissance de cause.

Isabelle FUYATIER et Marc DESBOIS confirment que sous le précédent mandat, le mauvais état de ce chemin avait déjà été constaté.

Marc DESBOIS rappelle que cette voie est très utilisée et explique bien connaître le GAEC concerné et précise que par la suite, les exploitants ne pourront pas remonter le dit-chemin avec leur engins chargés, indiquant par ailleurs qu'il va chercher tous les jours du lait à la ferme; et que vu l'état du chemin, il ne pourra pas le prendre dans le sens de la montée.

Monsieur le Maire rappelle alors à Monsieur DESBOIS le projet de remembrement sur ce secteur, lequel devrait repenser et redessiner les dessertes et conclu en proposant d'attendre le chiffrage des travaux par la CA3B précisant que plusieurs solutions sont envisageables :

- déclassement de la voirie
- réhabilitation par tronçon
- réhabilitation complète

4°) INFORMATIONS DIVERSES :

° Fleurissement :

Chacun(e) a pu apprécier, admirer la flamboyance et la variété des multiples cascades de fleurs et autres parterres fleuris qui, une nouvelle fois, sont venus embellir notre village et ses hameaux cet été encore.

A ce titre, le jury du Comité Départemental de Fleurissement vient de décerner à Hautecourt Romanèche le deuxième prix du fleurissement des communes de moins de 1000 habitants.

Félicitations à Gérard BREVET (responsable du fleurissement) et à son équipe de bénévoles, lesquels n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine, et qui, en dépit de la sécheresse, ont enchanté nos yeux de cette féerie florale.

Concernant le Concours de la Route Fleurie du Revermont, notre commune est cette année « Hors Catégorie », du fait de sa place de lauréat en 2017.

° Salle des Fêtes de Romanèche :

La réfection de la salle des Fêtes de Romanèche est terminée. Le montant des travaux effectués est conforme à l'enveloppe budgétaire initialement prévue, et la réception des dits-travaux a été faite le 14 Septembre 2018.

La mairie est à ce jour dans l'attente du passage de la commission de sécurité, préalable obligatoire avant toute ouverture au public.

Par ailleurs, le parvis situé devant l'entrée de la salle des fêtes sera réhabilité prochainement.

° Aire de jeux de Romanèche (« Square BOLLIET »):

Les travaux du « Square BOLLIET » sont en cours. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'un courrier de contestation reçu de Madame HAVARD, relatif au fait que l'aménagement des jeux pour enfants viendrait impacter son garage. Monsieur le Maire indique aux élus que ce garage a été construit sans autorisation, et qu'à ce jour, ce dernier n'a toujours pas fait l'objet d'une régularisation. Le courrier de Madame HAVARD met en exergue des arguments urbanistiques découlant du règlement national d'urbanisme. Monsieur le Maire déplore la méconnaissance des plaignants, notamment sur le fait que la commune est régie par un Plan local d'urbanisme. Le dossier est en cours d'instruction auprès de notre avocate.

La livraison des différents jeux et structures est prévue Mi-Octobre 2018. Les travaux reprendront à cette date.

Monsieur le Maire adresse des remerciements à l'entreprise FONTENAT qui a fourni - à titre gratuit - les granulats. En outre, il confirme que les travaux effectués par l'entreprise DUMONT feront bien l'objet d'une facturation à la commune, et il remercie Pierre et Julien DUMONT pour leur implication.

D'autre part, il précise que dans le cadre de cette réalisation - dont le coût s'élève à 13270,50 Euros -, la commune bénéficiera d'une subvention à concurrence de 25% des travaux éligibles, soit une subvention d'un montant de 3318 Euros.

Monsieur le Maire rappelle que les enfants du CMJ (Conseil Municipal « Jeunes ») ont été associés à ce projet, en particulier pour finaliser le choix des jeux.

° Terrain de Football :

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait sollicité l'entreprise DANNENMULLER afin de redresser le terrain, lequel accusait une différence altimétrique de 1m32 entre les deux cages. Il confirme par ailleurs que le terrain n'était plus aux normes, et que le Conseil Municipal avait budgété le financement des mains courantes, cages...

A la demande du club de football, un accord est trouvé, orientant la surface de jeu à la perpendiculaire de l'existant permettant ainsi:

- d'éviter la ligne haute tension.
- d'éviter la zone marécageuse du fond
- de conserver une plateforme éclairée.
- de protéger la RD n°59 et son talus

Le club de football contribuera aux frais de drainage. La commune s'acquittera de l'ensemble des investissements (drainage et engazonnement) à hauteur de 20 000 €, desquels elle déduira les subventions, la TVA ainsi que la participation du club de foot. Le reste à charge pour la commune devrait être compris entre 5000 et 6000 Euros.

Annick CROUZET rappelle aux élus que depuis le début du mandat, deux carottages - travaux d'entretien indispensables pris en charge par la commune - d'un montant total de 15000 Euros, n'ont pas été réalisés, économies desquelles il convient d'inclure l'absence d'arrosage annuel compris entre 3000 et 5000 Euros.

Michel LEVEQUE et Franck BERGERY informent le Conseil qu'ils auraient souhaité être associés à ce projet.

Marc DESBOIS:

- rappelle que sur la demande initiale de Monsieur le Maire, l'engazonnement du futur terrain avait été demandé à l'entreprise DANNENMULLER.

- conteste l'orientation du nouveau terrain, mettant en avant l'utilisation de terre agricole, tout en précisant que l'on aurait pu réduire la cour de l'école afin de permettre une implantation telle qu'à l'origine.

Monsieur le Maire indique qu'il avait sollicité le Conseil Départemental, et que ce dernier avait émis un avis défavorable à l'implantation du terrain tel qu'existant car trop proche du talus soutenant la route départementale.

Enfin, Marc DESBOIS regrette que ce soit le club de foot qui ait pris la décision d'orientation du terrain (Monsieur le Maire ré-expose une nouvelle fois les raisons qui ont conduit à ce changement d'orientation) , trouve dommage de lancer un projet et dire ensuite que : « ça ne va pas » .

Monsieur le Maire lui rétorque que son avis n'est pas forcément partagé car en parallèle, 170 membres licenciés se sont dits ravis et reconnaissants de cette réalisation.

° Poste de secrétaire de mairie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du prochain départ de la secrétaire de mairie, Pascale COMBE.

En effet, Pascale COMBE « migre » vers la CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse), via le Pôle Territorial de Ceyzériat.

Un recrutement a été fait. Le remplacement de Pascale COMBE doit s'opérer sous quelques semaines, sa remplaçante étant elle-même secrétaire de mairie confirmée.

° **Fibrage des hameaux de Romanèche, Villette, Perroï et Challes :**

Le fibrage par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain) de Challes est opérationnel. Celui des hameaux de Romanèche, Villette, Perroï et Romanèche sera, d'après le phasage des travaux, achevé à la fin de l'année.

Quelques propriétaires, à ce jour, n'ont toujours pas donné leur accord pour que le réseau câblage passe sur leur propriété. C'est le cas notamment à Challes, où la non-réponse d'un propriétaire bloque le raccordement de 9 habitations. Carine BESANÇON évoque des problèmes similaires sur le hameau de Romanèche.

Monsieur le Maire et Carine BESANÇON alertent sur les conséquences que peut avoir le non-accord d'un administré, et indiquent que ce problème sera abordé avec le SIEA lors de la prochaine réunion de la maîtrise d'œuvre qui se tiendra le 28 Septembre 2018.

° **Voirie :**

- « Route des Villages » :

En lien avec le précédent chapitre, Monsieur le Maire informe les élus que, compte tenu du retard pris sur le raccordement à la fibre sur Villette, Perroï et Romanèche, la réfection de la « Route des Villages », qui était prévue cette année, sera reportée en 2019. Le SIEA ayant besoin d'ouvrir la chaussée pour passer ses faisceaux de fibres, il précise qu'il aurait été tout à fait dommageable et inutile de réhabiliter cette voie avant que le SIEA finalise le fibrage sur ce secteur.

- « Chemin de la Croix Rozier » à Hautecourt:

La réfection du « Chemin de la Croix Rozier », initialement prévue en 2019 par la communauté d'agglomération, est en cours.

- « Chemin des Genévriers » à Merloz :

Un administré a informé Franck BERGERY que Monsieur le Maire avait décidé de ne plus entretenir le "Chemin des Genévriers" à Merloz. Monsieur le Maire s'étonne de ce propos, sachant qu'il a donné pour consigne à l'agent communal, et ce, il y a une quinzaine de jours, d'élaguer le-dit chemin. Franck BERGERY ne souhaitant pas divulguer le nom de du plaignant, le débat est clos.

° **Transport scolaire :**

Carine BESANÇON fait savoir aux élus que depuis la rentrée, le car transportant les lycéens de Hautecourt Romanèche scolarisés à Bourg en Bresse prend désormais aussi en charge, sur son itinéraire, les élèves de Revonnas et de Montagnat. Outre la surcharge constatée dans le car, dû à l'accroissement du nombre d'élèves transportés, Carine BESANÇON indique que l'allongement de l'itinéraire initial, induit par ce récent rattachement de Revonnas et Montagnat, s'est traduit par une modification des horaires de prise en charge des élèves de Hautecourt Romanèche, lesquels partent dorénavant 30 minutes plus tôt le matin et reviennent 30 minutes plus tard le soir. Elle fait part de l'inquiétude de certains parents, eu égard à la répercussion que peut générer l'allongement de cette amplitude horaire sur le temps de sommeil et de récupération des élèves de Hautecourt Romanèche.

5°) POINT SUR LES COMMISSIONS :

*** CMJ (Conseil Municipal « Jeunes ») :**

Mélinda BOUVARD fait un point sur les actions réalisées ou à venir par les Jeunes du CMJ :

==> Une matinée de nettoyage, ramassage de déchets et désherbage a eu lieu à Romanèche le 08 Septembre 2018.

==> En lien avec la commission « Communication » : les jeunes du CMJ se sont beaucoup investis dans la préparation de l'exposition sur le thème "La place des Femmes dans la Guerre de 14/18".

==> Une matinée visite et "Premiers Secours" est programmée le 17 Novembre 2018 à la caserne des pompiers de Bohas .

*** CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :**

Isabelle FUYATIER informe que le Mercredi 10 Octobre 2018 après midi, aura lieu une rencontre intergénérationnelle à la salle des fêtes de Villereversure, après-midi au cours de laquelle les participants(es) se verront proposer plusieurs ateliers autour de « Jeux de Mémoire ».

*** Commission « Communication » :**

Isabelle FUYATIER fait savoir que l'exposition « La place des Femmes pendant la Guerre de 14/18 » se tiendra à la salle des fêtes de Hautecourt du Lundi 05 Novembre 2018 au Dimanche 11 Novembre 2018, les horaires d'ouverture restant à préciser.

Par ailleurs, l'inauguration de cette exposition est prévue le Mardi 06 Novembre 2018 à 18 Heures à la salle des fêtes de Hautecourt. La population est cordialement invitée.

*** SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain):**

Michel LEVEQUE fait part de sa démission du poste de titulaire qu'il occupait au SIEA, au titre de représentant de la commune. Il sera remplacé par Vincent AZNAR, suppléant à ce même poste au sein du SIEA.

6°) QUESTIONS DIVERSES :

==> Michel LEVEQUE indique avoir été questionné par Monsieur GERAUD Armand, lequel souhaite savoir si des coupes de bois sont ouvertes à l'affouage sur Romanèche pour 2019 ainsi que sur Hautecourt (parcelle cadastrée 303 sur le secteur du « Fayet).

==> Marc DESBOIS demande s'il est possible que sur le prochain bulletin municipal, soit précisé le nom du (ou des) rédacteur(s)/rédactrice(s) qui réalise(nt) les articles pour le compte de leur association respective signalant qu'il était en désaccord avec un des articles du précédent bulletin.

PERMIS DE CONSTRUIRE (dossier déposé en Mairie) :

-JUILLARD Lionel / LOUF Céline, Passage du Pressoir, CHALLES

DECLARATION PREALABLE (dossier déposé en Mairie) :

-GAUTHERON Gabriel, 5 rue des Battages, CHALLES

-SCOTTI Tanguy, 553 chemin de la Croix Peyrouse, SOIRIAT

-ROLLAND Lionel, 133 route du BELVEDERE, ROMANECHÉ

-EFFICIENS ENERGIA, 480 Route du BELVEDERE, ROMANECHÉ

-FLOTAT Dominique, 230 impasse de Cul Faux, MERLOZ

-MERLE Raphaël, 2 impasse de l'Alambic, ROMANECHÉ

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 21H50.

Le Maire,
Vincent AZNAR